

Le Petit Journal

de Saint-Privat-en-Périgord



Le Mot du Maire

Difficile, depuis 18 mois maintenant, de commencer une conversation sans évoquer le COVID.

Je ne dérogerai pas à la règle, mais j'espère que nous allons pouvoir enfin voir le bout du tunnel.

Je pense sincèrement que la vaccination va nous permettre de reprendre une vie normale dès la fin de l'été.

Merci encore à tous ceux qui se sont impliqués dans cet effort national de lutte contre cette pandémie.

Cette crise sanitaire va surement déboucher sur une modification de nos aspirations et je pense notamment à l'attractivité de nos territoires ruraux.

Le développement du télétravail et les difficultés récurrentes de la vie urbaine font que de plus en plus de nos concitoyens rêvent d'habiter nos campagnes. Il faut donc se préparer à les accueillir au mieux. Un point essentiel de notre action sera donc d'offrir un cadre de vie paisible, mais dans un village vivant. Les aménagements de bourg successifs, la priorité aux piétons, l'embellissement des parcs et les plantations multiples vont nous permettre de concourir au « villages fleuris ».

D'un autre côté, grâce à l'utilisation du droit de préemption, qui nous a déjà permis de garder un cabinet médical, nous allons créer deux logements locatifs dans des maisons qui menaçaient de rester inoccupées en centre bourg.

L'EPF (Etat Public Foncier) dont nous vous reparlons dans ce journal va nous permettre de développer encore cette politique de maintien, voire d'augmentation, de la population. Merci par avance de nous aider dans cette volonté de rendre notre territoire attractif, en fleurissant vos maisons et en entretenant au mieux vos abords de propriété. N'oubliez pas de faire toutes les demandes obligatoires en mairie pour obtenir un permis de construire ou une autorisation de travaux afin de respecter les règles imposées par les bâtiments de France. Pensez également à faire vos courses dans nos commerces de proximité et bien sûr à mettre vos enfants dans l'école du village.

En espérant vous revoir tous très prochainement dans nos traditionnelles manifestations festives de village, je vous souhaite le meilleur été possible.

Pascal Roussie Nadal

Commémoration du 8 mai 2021



En raison du confinement les cérémonies du 8 mai se sont déroulées dans la plus stricte intimité avec simplement le maire, Pascale Roussie-Nadal, accompagné de quelques conseillers et des portes drapeaux. Les 3 monuments aux morts des trois communes historiques ont été honorés ■

Ecole de Saint-Privat-en-Périgord

Malgré les règles sanitaires et les manifestations scolaires qui n'ont pu se faire, l'année 2020-2021 s'est bien déroulée pour les enfants scolarisés à St Privat en Périgord. L'école a accueilli 32 élèves. Il en sera de même à la prochaine rentrée qui aura lieu le 2 septembre 2021. Il est à souhaiter que nous maintenions

un bon effectif car malheureusement, nous voyons autour de nous des classes se fermer.... Les parents, qui souhaiteraient inscrire leur enfant à l'école, doivent s'adresser à la mairie de Saint Privat en Périgord. Le conseil municipal souhaite à tous les enfants de bonnes vacances et un bon départ pour



ceux qui prennent le chemin du collège ■

Préparation de Noël 2021



Il est temps pour la commission « Fêtes et cérémonies » de préparer les cadeaux pour les enfants et les personnes de plus

de 70 ans. Comme l'an passé, le Noël des enfants se passera au sein de l'école. Quant à nos anciens, nous leur proposons de renouveler le « panier garni » ou le repas à emporter, élaboré par le restaurant le Relais 24, comme nous avons fait pour le Noël 2020 ■

ATTENTION : les personnes qui souhaitent le **repas de Noël** sont priées de s'inscrire auprès des secrétaires de mairie (Festalemps, St-Privat ou St-Antoine) **AVANT LE 1^{er} AOÛT 2021**. Après cette date et sans réponse de votre part, nous considérerons que vous avez choisi le panier garni.

Travaux en cours et projets

■ St Antoine-Cumond :

L'implantation de la **nouvelle boulangerie** suit son cours. L'ancien atelier municipal a été libéré et transféré dans les bâtiments annexes de l'ancienne école.

Les travaux d'aménagements du **local commercial** devraient débuter dans le courant du 4^e

trimestre 2021, pour aboutir pendant l'année 2022.

La **création d'un musée** dans une des salles de classe de l'ancienne école est toujours à l'étude. Les réflexions pour le choix d'un thème sont en cours et sont ouvertes.

Faites-nous parvenir vos idées et vos propositions ■



■ Saint Privat-des-prés :



Les études pour la réhabilitation de la maison du lavoir qui a été préemptée par la commune sont engagées pour la **création de deux logements locatifs**, avec garages :

- Un studio, au rez-de-chaussée pour un couple ou une personne seule.

- Au-dessus, un appartement sur deux niveaux avec au premier niveau : living, cuisine, salle d'eau, WC et au deuxième niveau, deux chambres avec WC.

■ Festalemps :

Les démarches pour la restauration de l'église Saint-Martin se poursuivent. L'accord du permis de construire est en attente. Son obtention permettra d'ouvrir des dossiers de demandes de subventions auprès de différents intervenants (Etat, DRAC, département, commune, fondation du patrimoine, mission BERN et souscription publique).



La commission de sécurité vient de lever l'avis défavorable concernant la salle des fêtes de Festalemps. C'est un grand soulagement. Merci à Maxime Clairaud qui a largement contribué à cette mise aux normes ■

La Charte départementale de signalisation a été signée et nous permettra la mise en place des panneaux touristiques visant à mieux faire mieux connaître notre patrimoine ■

Revitalisation des centres bourgs en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine (EPFNA)

Des actions sont engagées pour recenser des locaux vacants, pour les acquérir afin de redynamiser les centres bourgs (habitations, commerces, artisanats, professions libérales, activités culturelles...). Nous avons actuellement identifié des maisons au centre de Saint-Privat-des-prés (autour du musée), une maison à St-Antoine-Cumond et un site sur Festalemps. Ceci nous permettra de concrétiser des projets en partenariat avec l'EPFNA.

L'EPF est une structure de l'Etat, rattachée au Ministère des finances. Il est financé par une taxe payée par les contribuables. L'EPF appuie 3 types de projets :

■ 1) Revitalisation des bourgs

(son cœur de métier) avec des opérations de réhabilitation de commerces, d'habitations, de granges. Le bâti ne peut pas appartenir à la collectivité (qui conduit ses projets en maîtrise d'ouvrage), il peut s'agir de bâti privé ou de bâti d'un établissement public hors collectivité locale.

■ 2) Logement neuf sur des dents creuses (zones U, AU) ou du remembrement, mais l'extension urbaine est exclue.

■ 3) Développement économique : Intervention sur du foncier en friche ou trop grand, des friches industrielles, des sites à dépolluer / requalifier (ex : station-service).

L'EPF et la Communauté de communes du Pays de St-Aulaye ont signé une convention-cadre de partenariat.

Chaque commune a la possibilité de soumettre ses projets à l'EPF pour la signature d'une convention opérationnelle.

Procédure d'intervention de l'EPF :

■ Convention cadre entre l'EPF et la CdC : La commune ou l'EPCI sélectionne le foncier et définit le projet → La commune ou l'EPCI saisit l'EPF sur le projet → Le projet est soumis au Conseil d'administration de l'EPF → Une convention opérationnelle est signée entre l'EPF et la commune ou l'EPCI.

■ Phase de négociation : identification du périmètre / de la parcelle → recueil de l'avis de France Domaine → proposition d'un prix d'acquisition au propriétaire (le maire est informé de la proposition, il a préalablement validé l'offre) → L'EPF négocie et achète le bien.

■ Phase de réalisation des travaux : L'EPF assure les travaux de dépollution, les démolitions nécessaires et la sécurisation du site. L'EPF reste propriétaire du bien sur une période de 3 ans (maison) à 5 ans (friche).

■ Vente du bien : L'EPF cède le bien à un opérateur, ou à la collectivité. Le prix de vente comprend le coût d'acquisition, les dépenses de travaux et les frais de notaire (achat et vente). L'EPF, en tant qu'organisme d'Etat, ne prélève ni plus-value, ni frais de négociation. Le prix de cession est effectué au prix de revient. En revanche, la collectivité a une obligation de rachat ■

Réglementation sur les puits

Les puits font partie du patrimoine de notre région. Nous les retrouvons en grand nombre dans nos villages et nos campagnes. Mais saviez-vous que l'usage domestique de ceux-ci doit être déclaré ?

En effet d'après le décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008, le prélèvement d'eau souterraine, les puits ou les forages à usage domestique comme par exemple l'arrosage des jardins familiaux doivent être déclarés en

mairie. Néanmoins les volumes d'eau utilisés ne générant pas une eau usée rejetée dans le système d'assainissement ne sont pas assujettis à une redevance. En outre, les puits, présentant un danger pour la sécurité publique, doivent être sécurisés. Il est du devoir des propriétaires de puits de les entourer d'une clôture ou de les fermer à l'aide d'une porte ou d'une grille pourvue d'un cadenas ■



Chemins de randonnée

La commune de St-Privat-en-Périgord met à la disposition du public **3 boucles pédestres de promenades et de randonnées**, certains sentiers sont praticables en VTT, d'autres pour la promenade équestre. Elles sont balisées aux normes nationales.

■ Panneautage et balisage

Le mobilier de signalisation des circuits est constitué de 3 éléments :

1) Le panneau d'appel : Situé à chaque départ d'itinéraire, il affiche la cartographie générale du secteur. Un point « vous êtes ici » vous indique votre position.

2) La flèche directionnelle :

En bois à proximité immédiate du panneau d'appel, elle vous indique le sens du circuit, sa longueur ainsi que les pratiques admises.

■ **Rectangle jaune** = boucle pédestre de promenade et de randonnée

■ **Rectangle orange** = sentiers équestres

▲ **Triangle + 2 ronds jaunes** = sentiers VTT

Sur le parcours vous trouverez différents types de panneaux indiquant les directions, jonctions ou liaisons.

3) Les bornes de balisages sont surmontées d'un capuchon de couleur : **jaune** = boucle pédestre de promenade et randonnée ; **vert** = itinéraire de liaison.

■ **Les trois boucles** (Parcours officiel du topoguide de l'office du Tourisme)

1) Boucle de St-Antoine-Cumond

Le départ depuis le panneau d'appel situé Place de la Mairie (à côté de la boulangerie), prendre la rue principale et descendre à droite vers la Vallée de la Dronne. Passer devant la boulangerie et 50 mètres plus loin, prendre à gauche la petite route. Arrivé au lavoir, monter à droite, en suivant la petite route goudronnée et continuer votre parcours. Ce circuit à une longueur de 8,8 km. Cette boucle comporte un itinéraire de liaison au Petit Renard qui rejoint la boucle de Saint-Privat-des-Prés, en passant par le Château de la Mothe via la Martelle. Un second itinéraire de liaison avec Festalemps, au lieu-dit la Meynardie, direction Lamourier, Cumond, Nougeyrol, via Festalemps Place de la Salle des Fêtes.



2) Boucle de St-Privat-des-prés

Le départ depuis le panneau d'appel situé Place de la Mairie, prendre la rue à l'angle de la Poste, puis au carrefour suivant (calvaire), partir en face en suivant la petite route goudronnée, 150 mètres plus loin, prendre le chemin de terre à droite, continuer votre parcours qui à une longueur de 9,2 km. Ce circuit comporte également un itinéraire de liaison avec Festalemps à Les Maleyssies vers le Limans.



3) Boucle de Festalemps

Le départ depuis le panneau d'appel situé sur le parking de la Salle des Fêtes, rejoindre le fond du parking et prendre la sortie à gauche. 10 mètres plus loin, partir à droite (petite route). Faire environ 200 mètres puis prendre le chemin blanc à droite et continuer votre parcours. Ce circuit à une longueur de 9 km.

■ Logistique

Une reconnaissance des chemins de randonnées et de leurs connections est entreprise afin d'en faciliter les accès aux marcheurs. Elle permet de signaler aux services compétents les travaux d'entretien et de maintenance du mobilier de signalisation qui sont à la charge de la commune. L'action a également pour but de promouvoir cette activité physique peu coûteuse et bénéfique pour la santé tout en découvrant ou en redécouvrant nos paysages ruraux si attrayants.

L'ouverture d'autres circuits est à l'étude grâce à la collaboration et au dynamisme de l'association de Saint-Antoine (**L'ASLSAC**, e-mail : courtieuxmarie24@gmail.com).

Ce loisir connaît un regain d'intérêt et nous souhaitons le développer grâce à la synergie entre les trois villages. Pour tous renseignements sur ces boucles de randonnées, vous pouvez vous adresser à la **mairie**, ou à l'**Office du tourisme de Saint-Aulaye** qui peut vous délivrer une **carte topoguide** ■

Fauchage raisonné

■ Le fauchage raisonné, c'est quoi ?

Le fauchage raisonné est une méthode novatrice d'entretien des bords de route qui permet de répondre aux besoins des usagers et d'entretenir le domaine public, tout en respectant la biodiversité des milieux.

Ses grands principes sont :

- limiter la hauteur de coupe à 10cm du sol ;
- limiter les interventions de printemps au strict nécessaire pour assurer la sécurité des usagers ;
- repousser le débroussaillage des fossés et des talus à l'automne afin de permettre la reproduction des espèces vivant sur ces milieux.

Cette technique permet également de réaliser des économies. En effet, le fauchage trop bas induit une usure plus forte des couteaux de fauchage, des risques de casse du matériel et une surconsommation de carburant inutile.

■ Une sécurité garantie

L'herbe trop haute peut constituer un danger, gêner la visibilité de la route, empêcher un piéton de circuler sur les bords. Le fauchage des accotements et des zones dangereuses, comme les carrefours ou les virages, est par conséquent maintenu.

■ Les bords de route, un espace de nature insoupçonné

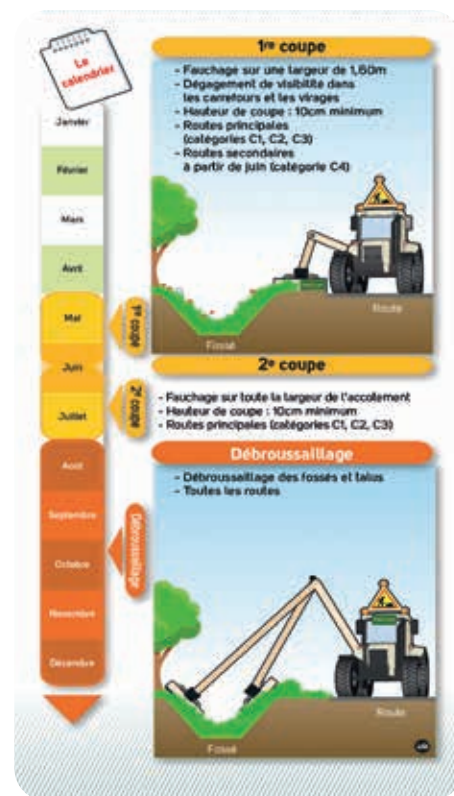
Le fauchage intensif entraîne l'érosion des sols, l'appauvrissement de la biodiversité locale et la disparition de nombreuses espèces.

Les bords de route constituent de véritables refuges écologiques, permettant aux espèces animales et végétales présentes de se déplacer, se nourrir, se reproduire.

En limitant les surfaces fauchées et les fréquences de passage, on préserve leurs habitats. Les usagers peuvent donc être surpris par la hauteur de la végé-

tation et croire à un manque d'entretien. L'image d'une «route propre» ne doit pas être synonyme de végétation rasée.

Le fauchage raisonné, c'est donc faucher le juste nécessaire aux moments appropriés ■



Points sur l'aménagement des P.A.V. (Points d'Apport Volontaires)

mis en place par le SMD3 pour la nouvelle collecte des déchets ménagers.

Dans le cadre des travaux de la première Zone du secteur RIBERACOIS, la commune fera l'objet de travaux de pose des containers. Pour information c'est bien la société LAGARDE et LARONZE à qui a été attribué le marché, mais pour les travaux concernant notre commune elle a fait appel à la sous-traitance de la société LAURIERE.

Les PAV des bourgs de St-Privat-en-Périgord vont être posés très

prochainement. Ils seront semi-enterrés. Les autres suivront cet été. Très rapidement donc, il va s'en suivre une période où vous pourrez utiliser les anciens et les nouveaux bacs avec accès gratuit et non comptabilisé. Cela vous permettra de vous habituer progressivement avant la mise en place dans quelques mois de leur utilisation avec des cartes personnelles.

Le SMD3 nous a informé que la mise en service des PAV sur d'autre secteur de la Dordogne a déjà entraîné une baisse de 40% de la quantité d'ordures ména-



gères, chiffre très encourageant puisqu'il dépasse les prévisions qui étaient de 30%. La mise en place des PAV a également pour objectif de réduire les coûts de la collecte afin de compenser en partie la hausse bien réelle de la taxe générale sur les activités polluantes ■

Village fleuri : projet de labellisation

Depuis deux ans, la commune de St-Privat-en-Périgord, a enrichi son patrimoine par diverses plantations et aménagements.

Dans chaque bourg, un effort de végétalisation a été réalisé par les agents communaux.

Un jury viendra prochainement évaluer le travail réalisé et nous espérons recevoir la distinction « première fleur village fleuri ».

Cette fleur sera l'aboutissement d'un travail d'équipe entre habitants, agents communaux et élus.

Par ailleurs, cette labellisation rappelle les impératifs d'actualité, notamment le maintien d'une biodiversité et l'absence d'utilisation des pesticides.



Cette distinction présente également, pour nous tous, plusieurs avantages : notre commune de 1150 habitants, peu industrialisée, se doit de valoriser son patrimoine architectural et paysager.

L'accueil des visiteurs est une préoccupation majeure.

De plus ces recommandations « villes et villages fleuris » favorisent la prise de conscience au respect de l'environnement par la préservation des richesses naturelles et leur mise en valeur.

N'oublions pas nos hameaux, car ils sont, également, souvent très fleuris : Que ce soit les pieds de mur ou les fossés, cet embellissement permet aux visiteurs d'apprécier ces endroits paisibles.

Enfin la végétalisation et le fleurissement suscitent l'intérêt et la synergie des riverains concernés par le lien constant entre cadre de vie et qualité de vie

Un grand merci à Didier Jacquin, conseiller municipal, qui fournit gratuitement des plants pour fleurir notre commune ■



Nos artistes oubliés

Précédemment dans deux articles, nous avons évoqué la mémoire de **Louis Jean BEAUPUY**.

Pour certains, ce nom rappelle une propriété située dans le centre du village de Saint-Privat-des-Près, « le château Beaupuy ».

Pour d'autres, le nom évoque l'artiste qui a peint des œuvres pour l'église de Saint-Privat.

Né à Elbeuf (Seine-Maritime) le 15 novembre 1896, il réside à Castres, dans le département du Tarn à partir de 1915. Il y rencontre sa future épouse, elle-même originaire de Castres. Il se marie en 1923.

D'éminentes distinctions lui seront décernées dont la médaille d'argent de la Société des Artistes Français en 1930.

Titulaire d'une bourse en 1931 et en 1934, il voyagera à Madagascar et en Afrique Equatoriale Française d'où il rapportera de nombreuses peintures de paysages, de portraits de femmes africaines, d'événements locaux, fruits d'une création abondante.

Le musée des Arts Premiers quai Branly (Jacques Chirac) à Paris, détient de nombreuses œuvres majeures de l'artiste.

Nous avons la chance de pouvoir en découvrir plusieurs illustrant le chemin de croix qui montre le village de Saint-Privat-des-Près en fond de décor ainsi que la capitainerie du château d'Aubeterre. Un clin d'œil de l'auteur, au village, de Saint-Privat-des-Près qui l'a vu s'éteindre en 1974, à l'âge de 78 ans laissant une œuvre importante que la notoriété n'a pas suffisamment célébré.



La nouvelle petite place de la rue du lavoir à St-Privat-des-près va s'appeler place Jean Dupuy.

Dans le même temps, le parc derrière l'église, prendra le nom de Simone Veil ■

ETAT CIVIL

Décès survenus sur la commune :

(* domiciliés sur le site de la Meynardie du CHIRDD)

- Jean Paul BILLOT* (29/01/2021)
- Marie Louise BION veuve ORANCE* (23/02/2021)
- Richard Rolland VARAILLON* (09/04/2021)
- Rémi Fernand SCHMID* (20/05/2021)
- Colette Augusta DEANE veuve VILLEPASTOUR* (10/02/2021)
- Gisèle BOISARD veuve GUILLONNEAU (14/03/2021)
- Paulette NADAUD veuve MOINE* (14/05/2021)

Décès de personnes de St-Privat-en-Périgord décédés hors commune :

(* domiciliés sur le site de la Meynardie du CHIRDD)

- Georges Paul BITTARD (26/01/2021)
- Emilien Joachim Serge COUBES (18/03/2021)
- Emile VALLADE (10/05/2021)
- Michel AUDET (14/05/2021)
- Mauricette Irène BERTRAND veuve VEYSSIERES* (08/03/2021)
- Georgette LEBEAU veuve SOURRUE (08/04/2021)
- Christian NADAUD* (10/05/2021) ■

Conseils municipaux depuis janvier 2021

■ Conseil 29 janvier :

- 1) Proposition d'acquisition de la parcelle L 246, Lieu-dit la Tuilière.
- 2) Indemnités d'un conseiller municipal
- 3) Frais de déplacements
- 4) Action sociale : famille en difficulté
- 5) Convention S.P.A.
- 6) Charte de bon voisinage
- 7) Don
- 8) Questions diverses

■ Conseil du 19 mars :

- 1) Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2020, des budgets annexes et du budgets principal. Affectation des résultats.
- 2) Devis panneaux signalétiques
- 3) Demande de subvention exceptionnelle troupe théâtrale « Népomucène »
- 4) Elus : droit à la formation
- 5) Personnel : renouvellement d'un contrat PEC pour 6 mois
- 6) Commissions : re-répartition des membres des commissions
- 7) D.F.C.I. : Désignation de personnes pour faire partie des Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF)
- 8) S.D.E. 24 : proposition d'adoption d'une motion contre le projet de réforme du groupe EDF, dit projet Hercule.

9) U.D.M. : Proposition de motion sur le maintien des bureaux de poste en Dordogne

10) Questions diverse

■ Conseil municipal du 09 avril 2021 :

- 1) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021
- 2) Vote du budget primitif du budget annexe « Assainissement »
- 3) Vote du budget primitif du budget annexe « Production électrique photovoltaïque »
- 4) Vote du budget primitif du budget annexe « Logements conventionnés »
- 5) Délibération relative à une avance remboursable du budget principal au profit du budget annexe « Lotissement »
- 6) Affectation de résultat budget annexe « Lotissement »
- 7) Vote du budget primitif du budget annexe « Lotissement »
- 8) Vote du budget primitif du budget principal
- 9) Vote des subventions
- 10) CdC : Modification du bloc des compétences optionnelles : création et gestion d'une maison France services
- 11) CDC : Opposition au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »
- 12) Elus : Modification du tableau des indemnités
- 13) ATD : Convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage concernant les missions
- 14) Questions diverses ■

PETITE HISTOIRE DE NOS ROUTES

■ 1) premières voies de communication

Les premières voies de communication de l'Histoire se résument à de simples sentiers. Les hommes vivaient en petits groupes, se déplaçant sur de vastes territoires de chasse et de cueillette.

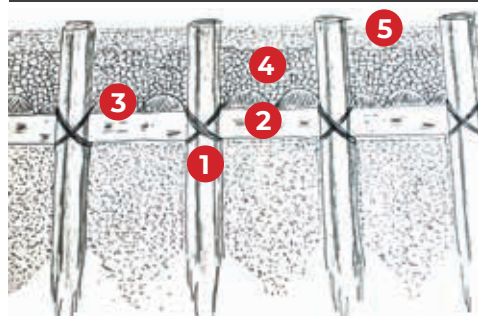
La piste se forme de façon naturelle et n'exige aucun entretien. Les populations étaient nomades, donc en constants déplacements. Au début du sédentarisme, à l'avènement de l'agriculture et de l'élevage, les premiers sentiers façonnés par des humains, consistaient principalement à l'aplanissement du terrain et à l'élagage.

■ 2) Les premiers chemins

Dans nos régions, de véritables chemins construits entre la terre ferme et les villages lacustres apparaissent à partir de 3700 av.-J.C.

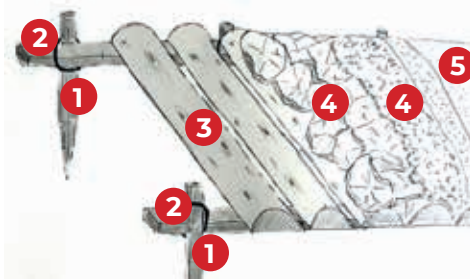
Ces constructions étaient prévues pour le transport de matériaux qui étaient effectués à dos d'hommes. Dès la moitié du 3^{ème} millénaire, l'utilisation de « véhicules » entraîne la modification de la structure des chemins qui doivent supporter des charges toujours plus importantes.

Coupe Latérale :



- ① poteaux ; ② sablières ; ③ planches ou rondins ; ④ remblais divers ; ⑤ sable ou terre.

Coupe de profil :



Une grande partie des voies de communication ont été réalisées par les Gaulois. Leur maintenance était souvent négligée, et elles n'étaient pas praticables en permanence. Les Romains les ont remises en état, améliorées et les ont reliées entre elles.

■ 3) Les voies romaines



La construction a été confiée aux soldats en temps de paix. Les autres tronçons ont été construits par les esclaves, les colons des propriétaires riverains et les prisonniers. Seuls les axes principaux des voies romaines étaient pavés. Le but premier de la construction de ces voies était d'y faire passer les armées romaines. La structure générale de construction d'une voie romaine couvrait une profondeur d'environ 1 m. La chaussée était bombée, permettant l'écoulement des eaux sur les côtés.

La voie était le privilège des troupes, des chariots et des voitures de transports, aussi des chemins existaient en parallèle pour le passage des piétons

et cavaliers. Des péages étaient perçus pour leur utilisation. Sur le bord de la chaussée des grands axes tous les 1450 mètres, des bornes militaires indiquaient la distance au prochain carrefour, à la prochaine agglomération, au prochain pont, ou à la prochaine frontière. Il existait 3 types de voies romaines :

- Les grands axes publics, financés par l'Etat,
- Les voies vicinales, financées par les services publics, permettant de relier les gros bourgs entre eux,
- Les voies privées, financées par les propriétaires, reliant les domaines aux voies publiques ou vicinales.

Dans un souci d'éviter au maximum les détours, les voies franchissaient souvent les cours d'eau « à gué ». La plupart des ponts étaient entièrement en bois, fondés sur pilotis. Les ponts en pierre étaient généralement réservés aux axes majeurs.

Tous les 30 à 50 km, on trouvait un lieu d'étape bien équipé permettant d'y passer la nuit. On y trouvait une auberge, pour se restaurer, un service d'échanges pour les montures, un maréchal ferrant et/ou charron pour l'entretien des véhicules ainsi que des locaux pour entreposer les chars ou chariots et les marchandises transportées.



■ 4) Les routes du moyen âge

Suite aux invasions réitérées des barbares qui provoquèrent la chute de l'empire romain (5^{ème} siècle), le réseau commença à se dégrader, par manque d'entretien. Entre le 6^{ème} et le 8^{ème} siècle, le réseau se dégrada de plus en plus et quasiment plus personne ne l'utilisait.

Ce n'est qu'à partir du 14^{ème} siècle que le réseau routier s'améliore mais les nouvelles routes construites ne sont que des chemins non calibrés, non drainés et non stabilisés, d'une durée de vie relativement courte. Vu le mauvais état des routes, tout au long du Moyen Âge, le cheval reste le principal moyen de transport.

■ 5) Les routes des temps modernes

Les dernières décennies du 15^{ème} siècle voient l'amélioration du réseau routier, mais les routes sont toujours d'aussi mauvaise qualité. Il faut attendre le 18^{ème} siècle, soit les règnes de Louis XIV et Louis XV pour voir la création du Service des Ponts et Chaussées et

apparaître de nouvelles routes de bonne qualité. Ce nouveau réseau a été fait sur le principe des voies romaines de l'époque à partir de 1760.

Les nouvelles structures des routes carrossables (empierrement en couches compactes) réduisent la résistance aux roulements. Les chevaux sont alors couramment utilisés, améliorant ainsi la rapidité des transports.

■ 6) Les routes durant l'époque contemporaine (dès 1789)

Au milieu du 19^{ème} siècle, l'asphalte et le bitume commencent à être employés pour le surfacage des chaussées. Ces nouveaux revêtements sont utilisés tout d'abord en ville. Un des grands avantages était la disparition de la poussière que dégageaient les nombreux passages des véhicules sur des routes revêtues de sable et gravier. Ces revêtements bitumineux étant imperméables, ils furent de plus en plus utilisés, à partir de 1860 pour le revêtement d'axes routiers importants dans

un premier temps et de routes plus secondaires par la suite.

Actuellement, depuis la fin du 20^{ème} siècle, on emploie le terme d'« *enrobé bitumineux* » lorsque l'on parle de surfacage de routes. Ces enrobés sont faits de sable, de graviers, de verre concassé, le tout lié par du bitume ou goudron. Selon les matériaux utilisés, ils peuvent être perméables à l'eau afin d'éviter les problèmes d'hydroplanage.

De manière très simple, on peut dire que le bitume est extrait des dérivés du pétrole qu'on appelle également goudron alors que l'asphalte est extrait directement du sol.

Dès le début du 20^{ème} siècle, les véhicules étant de plus en plus performants, les routes suivent la tendance en devenant de plus en plus rapides. Les revêtements s'améliorent, les itinéraires deviennent de plus en plus rectilignes par la construction de pont, de tunnels, et autres tranchées.

Enfin, dès les années 1920 naissent les premières autoroutes ■

CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

Trois types de voirie peuvent être identifiés en fonction de la répartition des responsabilités :

■ Les **voies communales** qui sont de la responsabilité des communes

■ Les **routes départementales** qui sont de la responsabilité des conseils départementaux

■ Les **routes** qui dépendent des **services de l'État** et qui sont de la responsabilité du ministère chargé des transports. Ces routes peuvent elles-mêmes être classées ainsi :

- **Les routes nationales** : routes ouvertes à tous les véhicules, sauf sur certaines sections ayant le statut de voie express.

- **Les autoroutes non concédées** : autoroutes gratuites

directement gérées par l'État.

- **Les autoroutes concédées** : l'État en confie, pour une durée déterminée, le financement, la construction, l'entretien et l'exploitation à des sociétés concessionnaires d'autoroutes en contrepartie de la perception d'un péage.

■ 1) Les voies communales

Les voies communales, à l'inverse des chemins ruraux, représentent l'ensemble des voies de circulation appartenant au domaine routier public, et dont la maintenance, autant de la voie en elle-même que de ses dépendances, est assurée par la commune. Ce type de voie est non seulement

imprescriptible, mais également inaliénable. Cela signifie que pour céder cette voie à un tiers souhaitant l'acquérir, la commune doit lancer une procédure de déclassement de la voie en chemin rural.

Les chemins communaux ouvrent également différents droits à destination des riverains dont le logement encadre la voie, et notamment un droit de vue, un droit d'accès ainsi qu'un droit de déversement de leurs eaux de ruissellement. Mais un chemin communal ne peut pas être uniquement réservé à l'usage des riverains, et tous les usagers sont autorisés à y circuler, sauf en cas d'interdiction pour des types de véhicules spécifiques.



Contrairement aux chemins ruraux, qui sont des chemins appartenant à un individu, la voirie communale dépend d'une mairie, qui est chargée de l'administrer. C'est donc la commune, sous la direction de la mairie, qui est chargée de l'entretien de la voie et de toutes les dépendances qui y sont associées.

Cette obligation de gestion de la chaussée s'applique non seulement aux voies de circulation, mais également aux accotements, trottoirs, talus, arbres, ou encore aux ouvrages d'art compris autour de ces chemins.

C'est également à la commune de s'assurer du respect de la hauteur minimum réglementaire des ouvrages d'art, qui est de 4,30 mètres de tirant d'air pour ceux destinés à être installés au-dessus de la circulation. Ces ouvrages d'art regroupent entre autres les ponts, les tunnels, les barrages...

Enfin, le fait qu'une voie soit considérée comme un chemin communal permet d'attribuer certains droits de police à la mairie en charge de cette voie, notamment la délimitation du domaine public, ainsi que sa conservation et la gestion de la circulation. Ce droit de police est mis en œuvre par les communes principalement grâce aux policiers municipaux.

Un mot sur les chemins ruraux privés classés DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) : Le Code Forestier (articles L134-1 à L134-4) donne aux pouvoirs publics la possibilité d'établir une servitude de passage et d'aménagement. Cette servitude imposée par arrêté préfectoral permet d'établir la continuité du réseau

défensif. Le propriétaire garde la propriété de son bien, mais il devra laisser le passage des véhicules et engins de prévention et lutte contre les incendies de forêts et permettre les aménagements qui leur sont nécessaires sur l'assiette de la servitude. C'est une servitude légale grevant des propriétés au profit d'un intérêt général.



■ Les voies communales à St-Privat en Périgord :

La commune de St-Privat-en-Périgord comporte 65 km de routes et 25 km de chemins. Vous comprendrez facilement que la part du budget voirie est très importante.

Dans les bourgs de St-Privat et Festalemps, une zone 20 km/h a été mise en place. La « zone 20 » est une zone de rencontre qui a été introduite dans le Code de la route en 2008. C'est un espace de circulation ouvert à tous les modes de déplacement. La vitesse de tous les véhicules (automobile, moto, cyclomoteur, vélo...) est limitée à 20 km/h. Le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet. C'est une zone apaisée, intermédiaire entre une zone piétonne et une zone 30, réalisée dans le souci d'améliorer le bien-être et la sécurité des habitants.

Comment piétons et cyclistes trouvent-ils leur place ? Le piéton



est prioritaire sur tous les véhicules. Il peut circuler librement sur toute la zone y compris la chaussée. Cependant, sur cette dernière, il lui est interdit d'y stationner. Toutes les rues à sens unique sont à double sens pour les cyclistes. La vigilance de tous les usagers est demandée pour respecter ces règles.

■ 2) Routes départementales

Les routes départementales sont des voies de circulation appartenant au domaine public routier. Il y a 687 789 km de départementales sur le réseau français (chiffre 2015). Ces routes sont gérées dans leur ensemble par les départements, et toutes les dépenses concernant la construction, la rénovation et l'entretien des routes départementales sont donc à la charge du Conseil Départemental s'occupant de ladite route.



Un mot sur la limitation de vitesse : En réponse aux vives polémiques et à la vague de contestation soulevée par l'abaissement généralisé de la limitation de vitesse à 80 km/h sur l'intégralité des routes secondaires décidé par le premier ministre Édouard Philippe en janvier 2018 et entré en application dès le 1^{er} juillet suivant, un amendement à la loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM) a été adopté en décembre 2019 par les élus parlementaires, qui donne la possibilité aux présidents des conseils départementaux de relever, par dérogation au décret national, la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur les routes départementales. La Dordogne s'ajoute à une longue liste de départements qui ont pris la même décision.

■ Départementale sur Saint-Privat en Périgord :

Notre commune est traversée par 5 routes départementales :

La **D20** de St-Antoine à Bourg-du-Bost, La **D43** de St-Antoine-Cumond à Vanxains, La **D5** de St-Aulaye à Ribérac avec la **D5E8** de cette D5 au centre hospitalier de la Meynardie, la **D100** d'Echourgnac à Festalemps. Les départementales traversent les bourgs de St-Antoine-Cumond et Festalemps. Des zones 30 et des ralentisseurs ont été mis en place au moment de la rénovation des bourgs.

■ 3) Les routes nationales

En France, actuellement 1044 km sont classés en route nationale. La réalisation, l'entretien et l'exploitation de ces routes sont à la charge de l'État depuis 2006,

alors qu'auparavant c'était aux directions départementales de l'équipement de s'en occuper. La majeure partie des routes nationales a été décentralisée et est dorénavant pilotée directement par les conseils départementaux, qui les gèrent en totale autonomie. Depuis la loi de décentralisation du 13 août 2004, de nombreuses routes nationales ont finalement été transférées en tant que routes départementales. Comme toutes les routes secondaires du réseau routier français, les routes nationales sont généralement limitées à la vitesse maximum de 80 km/h.

Cependant, à certains carrefours dangereux, accidentogènes, ou à visibilité très réduite, la vitesse peut être abaissée à 70 km/h.

■ 4) Les autoroutes

La France comptait en 2014 un réseau autoroutier d'environ 11882 km, dont 9048 km à péage, à travers tout le pays. Il s'agit du 4^{ème} réseau mondial et du 6^{ème} en incluant les voies express d'au moins 2x2 voies. L'État exploite un peu plus de 2000 km des autoroutes du pays. Les 9000 km restant sont exploités intégralement par des sociétés concessionnaires d'autoroutes SCA depuis 2006. Les autoroutes concédées appartiennent à l'État, qui en a confié, pour une durée de vingt-cinq ou trente ans le plus souvent, le financement, la construction, l'entretien et l'exploitation à des sociétés privées, qui se rémunèrent grâce aux péages. La Dordogne est traversée uniquement par l'A89 qui relie Bordeaux à Lyon ■

RÉSEAU ROUTIER : UN PATRIMOINE À ENTREtenir

Saint-Privat-en-Périgord est riche d'un réseau de voirie important avec ses 74 km de routes communales et ses 47 km de chemins communaux.

Ce patrimoine routier est un point fort pour notre commune. Il facilite un déplacement aisé de ses habitants et il favorise les activités touristiques et économiques en irriguant le territoire.

Mais, revers de la médaille, son entretien et sa rénovation ont un coût important. Beaucoup de gens s'interrogent sur la pertinence de certains chantiers routiers. Refaire ou réparer une route n'est pas le résultat d'un choix simple. Un long travail de réflexion est effectué en amont.

■ Comment se décide le programme voirie de la commune ?

Le Maire et son équipe doivent régulièrement réaliser un état des lieux du réseau. Pour cela ils parcourent l'ensemble des voies communales afin de cartographier celles qui sont le plus abîmées. Ils prennent aussi en compte les remontés d'informa-

tions de la population. Une fois cette liste établie, ils appliquent à chaque route un coefficient de priorité dicté par l'urgence des travaux à réaliser. Ce listing classifié permet d'établir une programmation sur plusieurs années.

Mais il faut aussi tenir compte du budget afin de maintenir une gestion municipale raisonnée et rigoureuse. Aux vues des dépenses possibles, un deuxième tri est effectué afin de sélectionner les travaux réalisables sur l'exercice et ceux à reporter sur le ou les exercices suivants. La commune de Saint Privat en Périgord alloue chaque année un budget de 100 à 120 000 € pour sa voirie. Dans ce budget on y trouve un poste destiné à la réfection des routes, un poste destiné à l'entretien des routes, un poste destiné à l'entretien des chemins communaux et enfin une petite réserve en cas d'événements imprévus.

■ Quelles sont les différentes interventions réalisées sur la voirie ?

Réfection d'une route, entretien d'une route ou d'un chemin

communal ne font pas appel aux mêmes techniques et donc aux mêmes dépenses. La mise en œuvre, les produits utilisés et la durée d'exécution expliquent des écarts de prix considérables entre chaque type de chantiers.

Explications : Les voies de circulation sont généralement constituées d'une couche d'assise (*souvent de la grave calcaire*) et d'une couche de roulement (*de l'enrobé = mélange de bitume et de granulats*). En fonction de la fréquence du trafic routier, du type de véhicule circulant et des intempéries, les routes vont se dégrader plus ou moins vite et de différentes manières. Sur le long terme, des défauts vont apparaître (*usure, fissures, ornières*) et les routes vont même se déformer (*affaissement*). Différentes interventions vont donc être programmées en fonction de l'importance des problèmes constatés.

Les travaux lourds type enrobé sont essentiellement réalisés sur les départementales et ne sont pas à la charge de la commune ■

■ Routes affaissées ou très déformées :

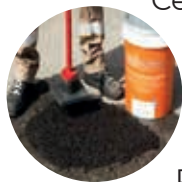
Reconstruction de la couche d'assise et remise en place d'une couche de roulement.

Ces travaux sont lourds et coûteux.

Ils nécessitent l'intervention de gros engins de Travaux Publics.

Ils sont réservés à nos routes les plus abîmées.

Ils peuvent faire l'objet d'une programmation sur plusieurs années.



■ Route présentant des fissures et de légères déformations :

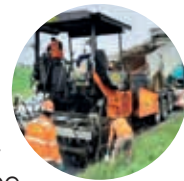
Surfaçage de la couche de roulement. Réalisation d'une simple couche d'enrobé plus ou moins épaisse. Deux techniques possibles :

- L'Enduit Superficiel d'Usure (ESU) qui consiste à étaler successivement un liant bitumeux chaud et des granulats,
- le Point A Temps Automatique (PATA) qui consiste en un coulage d'une bande plus ou moins épaisse de grave/émulsion (enrobé).



■ Route présentant simplement une ornière :

Rebouchage par de la grave et éventuellement mise en place d'un pansement d'enrobé à froid. Ce type d'intervention est réalisée par les services techniques de la municipalité. Concernant nos chemins municipaux, les équipes municipales se chargent de régulièrement combler les ornières à l'aide de graves. Tous ces travaux sont lourds et coûteux, mais ils sont nécessaires pour maintenir notre patrimoine routier à un bon niveau d'utilisation et de sécurisation ■



« CONVERSATION AVEC... »

Cette rubrique n'a pas d'autre prétention que celle de fixer la mémoire de nos communes, et pour cela nous allons à la rencontre de nos aînés afin qu'ils nous racontent leurs souvenirs et nous donnent ainsi une image d'un temps que nous n'avons pas connu. Les propos que vous allez découvrir n'engagent que leurs auteurs et ne sont qu'une facette du miroir du passé. Merci à eux pour cette générosité.

Conversation avec Serge et Ginette DEVERT

■ Serge :

« Je suis né à CENON en 1938, en bas de la côte des quatre pavillons. La guerre je l'ai passée à Bordeaux avec ma mère. Elle travaillait à la raffinerie de sucre SAY, pas loin de l'église St- Michel. Je me souviens, j'étais tout mouflet, ma mère rapportait du sucre en poudre qu'elle cachait sous sa ceinture. La raffinerie a ensuite fusionné avec BEGHIN pour devenir Beghin-Say. J'avais 9 ans lorsque je suis arrivé à St-Privat-des-Prés en 1947 dans la famille de Clothaire et Yvonne Penain qui m'ont recueilli. Ils n'avaient pas d'enfants. Ils habitaient la Métairie de la Grange, héritée du père de Clothaire, une petite exploitation de 10 hectares ».

Vous avez été adopté ?

« Non, ils ne pouvaient pas m'adopter car ma mère de sang qui habitait à Bordeaux n'a pas voulu renoncer à ses droits de mère, ni abandonner ses trois enfants. Mes parents (adoptifs) ont tout organisé pour que je puisse hériter des bâtiments de la Métairie de la Grange où nous passons maintenant notre retraite. J'ai donc gardé le nom de Devert. »

Vous parlez donc d'une fratrie de trois ?

« Oui, nous avons été placés à l'assistance publique de Bordeaux et envoyés le même jour, tous les trois, dans des familles différentes. Moi, à St-Privat-des-Prés, mon frère à St-André-de-Double et ma sœur à Vanxains. On ne se voyait qu'une fois par an. On n'était pas loin les uns des autres. Soit on allait les voir, soit ils venaient nous voir. Mon petit frère avait 5 ans, il est décédé en 2002, Ma petite sœur, c'était la dernière, elle devait avoir deux ans, elle vit toujours et habite en Corse à Corte. »

Quelle était l'activité de la famille qui vous a accueilli ?

« C'était une famille d'agriculteurs et de jardiniers, j'ai travaillé longtemps avec eux bien sûr, je gardais les vaches. Je les appelais mon père et ma mère. Je faisais les labours,

les moissons, les battages avec eux. On élevait des bêtes. On cultivait des céréales (blés et maïs). La propriété était petite et on produisait aussi des plans de légumes, de salades, de fruits (poireaux, courgettes, melons, tomates, etc.). Il n'y avait pas de salariés. Plus tard mon père a acheté des terres en plus. On arrivait à 18-20 Hectares avec les bois.

J'ai trié des photos avec la batteuse qui était devant le hangar, là où je gare maintenant ma voiture.

S'adressant à nous: Vous, vous n'avez pas connu les moissons et les battages ? Si dans le folklore, c'est-à-dire, quand on organise des fêtes pour renouer avec le passé, comme à Parcoult.

C'était un tracteur qui entraînait la batteuse ?

« Oui, un tracteur "Société Française", ça marchait toute la journée. On faisait un arrêt pour le casse-croûte et puis hop, on repartait ! Au début, avec mon père, on moissonnait avec deux paires de vaches. On faisait des gerbes avec l'ancienne lieuse. Avant de commencer la moisson on dégagait à la faux un côté du champ pour « faire le chemin » afin de manœuvrer l'attelage de la moissonneuse lieuse. J'ai aussi labouré avec deux paires de vaches et le brabant. A partir de 1964, la moissonneuse lieuse était tirée par un tracteur "Ferguson". »

Quelle école avez-vous fréquenté à ST-PRIVAT-DES-PRES ?

« L'école St-Nicolas. Mais, précise Ginette, dans le passé, il y avait trois écoles, situées en bas du bourg, deux écoles de garçons. Une école de filles située à l'emplacement de la maison de la famille Senilloux ».

Vous êtes allé jusqu'à quelle classe, SERGE ?

« Jusqu'au certificat d'études avec Monsieur et Madame Bisson. Madame Bisson avait une classe maternelle avec 35 à 40 élèves, elle faisait classe à plusieurs niveaux en même temps et son mari aussi avec les plus grands. Dans les classes filles et garçons étaient séparés mais la cour de récréation était mixte. Quand on était dissipé Madame Bisson élevait la voix "je vais appeler le monsieur d'à côté "

« CONVERSATION AVEC... »

Lui passait la tête à la porte et demandait à son épouse si tout allait bien. Alors là, on balisait et on se calmait. Le jeudi et pendant les vacances, je faisais du vélo, je jouais au foot. En hiver, une fois par semaine, il y avait le cinéma à la salle des fêtes. A pâques, c'était la fête du village avec les manèges, le stand de tir et les confiseurs ».

Vous avez été aide-familiale après avoir quitté l'école ?

« Non, pendant un certain temps j'ai été apprenti maçon chez Monsieur DEXANT-GAUTHIER à SAINT-PRIVAT-DES PRES jusqu'au départ pour le service militaire qui m'a amené jusqu'en ALGERIE. J'y suis resté presque 30 mois. Les permissions étaient rares et je commençais à trouver le temps long. J'ai eu une permission libérable de 60 jours. Quand je suis revenu, j'ai repris mon activité avec mes parents mais il n'y avait pas assez de travail. Ils ne pouvaient pas me garder, je suis allé travailler dans des petites entreprises ».

Vous êtes parti à quel âge au service militaire ?

« J'avais devancé l'appel de 6 mois, j'avais 19 ans et demi. J'ai fait mes classes au 1^{er} hussard à TARBES, dans les parachutistes. J'ai passé mon brevet de « para » j'ai effectué 35 sauts. J'avais demandé PAU les parachutistes, ils m'ont envoyé à TARBES. Et après je suis parti en ALGERIE en 1957 ».

En ALGERIE, où étiez-vous basé ?

« A BIR el HATER, à la frontière algéro-tunisienne où on gardait le réseau électrique ».

Vous êtes partis en même temps que d'autres jeunes de votre classe ?

« Beaucoup sont partis et ont été tués Le matin quand on quittait le réseau électrique, ceux qui nous tapaient dessus la nuit, nous offraient le café. Le soir, à la tombée de la nuit, on branchait le réseau électrique de la clôture sur la frontière qu'on appelait "la herse". Beaucoup de ceux qui essayaient de franchir la frontière, on les retrouvait, le matin, électrocutés mais la plupart ne s'y aventuraient pas, c'était trop dangereux ! Ils venaient pour nous taper dessus, pour faire la guerre, pour mener des actions à l'intérieur de l'Algérie ».

Ça vous a mené jusqu'en 1960 ? Vous connaissiez GINETTE, votre future épouse avant de partir en ALGERIE ?

« Oui », dit GINETTE

Qu'avez-vous fait au retour de la guerre d'ALGERIE ?

« J'ai travaillé à l'entreprise de maçonnerie de Monsieur GILBERT COURCELLE à Aubeterre. Puis, en septembre 1961, je suis entré à la SNCF. Je suis allé directement à l'atelier de PARIS-MASSENA, où je peignais les voitures. Puis, après un concours pour graver les échelons, je suis parti à l'équipement à PARIS-AUSTERLITZ où j'étais responsable des jeunes surveillants de travaux. J'ai achevé ma carrière à la SNCF en 1997 à PARIS.

Je me souviens lorsque je travaillais à PARIS-MASSENA, on nous a accordé une demi-heure pour aller voir le mariage de SHEILA ET RINGO à l'église JEANNE D'ARC. Ginette et moi habitions le XIII^{ème} arrondissement et on voyait souvent les parents de SHEILA vendre des confiseries sur le marché.

■ Ginette :

Depuis quand êtes-vous mariés ?

Depuis le 17 septembre 1960 !

Etes-vous originaire de Saint-Privat-des-prés

« Non, je suis charentaise, née à ANGOULEME. Mon père est né à BOISBRETAU et ma mère à ORIOLES où sont également nés mon frère et ma sœur. Mon père était charpentier. Nous sommes venus nous installer à ANGOULEME à la villa des tilleuls, dans le quartier MA CAMPAGNE, "ça faisait chic". La villa des tilleuls était une grande demeure bourgeoise où mes parents travaillaient et nous y étions logés. Elle appartenait à des gros boulangers pâtisseries.

Puis nous avons déménagé dans une maison de ville, toujours à ANGOULEME (sur la route de CLAIRAC à SILLAC). Pendant la guerre nous étions aux premières loges pour voir les bombardements sur la gare d'ANGOULEME. Nous allions nous réfugier dans un abri de jardin avec d'autres voisins. En 1946, nous avons déménagé d'ANGOULEME pour nous installer à SAINT-PRIVAT-DES-PRES. Mon père travaillait à la MEYNARDIE comme aide cuisinier. C'était un sanatorium à l'époque. J'avais 7 ans et j'allais à l'école aux FOUILLOUX dans la classe de Mademoiselle HOSPITAL. Les conditions de vie étaient rudes lorsqu'on est venu vivre à FROMENTEAU, en location chez CHABANAIS. Pas d'eau courante, on allait la prendre au puits. Pas de toilettes ni de salle de bains. Pas de chauffage central, non plus. On se chauffait à la cuisinière à bois ou à charbon.

Je suis allée jusqu'au certificat d'études. En juin 1952, je suis entrée à l'usine de MOULIN NEUF, à SAINT ANTOINE. J'avais 13 ans et demi. Au début j'étais petite main, j'apportais le travail aux ouvrières des machines. Mes parents avaient signé un contrat de travail pour trois ans. Ensuite, j'étais au repassage et j'ai fini « à la mise en boîte », dit-elle en riant. On mettait les commandes dans des boîtes qui étaient envoyées un peu partout en France et à l'étranger. On expédiait des sous-vêtements pour adultes et pour enfants. On embauchait de 8 h, à midi et de 13 h à 18 h, du lundi au vendredi, parfois le samedi, voire le dimanche matin quand il y avait des commandes urgentes. Après le travail, la patronne, Mme DELTOUR nous payait la matinée et nous offrait l'apéritif. L'ambiance était bonne, joyeuse tant avec la patronne qu'avec le personnel. Le salaire de l'époque correspond au SMIC actuel. J'y suis restée 9 ans jusqu'à mon départ pour PARIS.

A PARIS j'ai passé un CAP d'informatique par correspondance. J'ai gardé les enfants des institutrices de l'école de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE dans le 91 et je préparais un CAP assurances en même temps. J'ai été embauchée dans une compagnie d'assurances. A cette époque-là, c'était les assurances le GROUPE DE PARIS qui est devenu AXA. J'ai ensuite passé mon brevet professionnel d'assurances. Le groupe AXA a délocalisé son activité en régions et moi j'ai choisi PESSAC près de BORDEAUX pour me rapprocher de SAINT-PRIVAT. J'étais rédactrice en assurances et comme j'étais issue de la campagne et que je connaissais le monde rural il m'a été confié la branche agriculture J'y ai travaillé de 1975 à 1997 ».

Parlez-nous de ST-PRIVAT-DES-PRES ?

« Vous voyez le monument aux morts ? Il n'était pas là autrefois. Il était à côté de la maison où habitait MARY. Là où il est maintenant, c'était un ancien cimetière, derrière l'église. J'y ai travaillé avec Monsieur DEXANT-GAUTHIER qui habitait là où réside CLAUDINE GAUTHIER. On a transféré toutes les tombes, tous les caveaux, tous les corps au nouveau cimetière route de SAINT-NICOLAS dans les années 1954-1955. On a tout amené avec un tracteur et une grosse remorque ».

Vous avez le souvenir de la durée des travaux ?

« Oui plusieurs mois. On travaillait au bulldozer. On a placé les ossements dans des boîtes ».

Il y avait certainement un protocole à respecter et vous avez dû contacter les familles ?

« On en a retrouvé quelques-unes mais pour la plupart des corps, c'était trop ancien. Beaucoup d'ossements sont allés à l'ossuaire où il y a une grande croix sur une grande cuve. Pendant la dernière guerre mondiale, il y avait beaucoup de juifs venant de PARIS qui s'étaient réfugiés à SAINT-PRIVAT-DES-PRES. Ils ont été dénoncés, arrêtés en 1942 et déportés. Il y avait 50 adultes dont 17 enfants. Heureusement des personnes (des justes) originaires de SAINT-PRIVAT ont sauvé des juifs pendant la guerre de 1939-1945 et ont reçu une décoration. Il y avait un arbre de la liberté qui était planté à SAINT-PRIVAT ».

« CONVERSATION AVEC... »

C'est un épisode de la révolution française qui mérite d'être souligné.

« Il était entre la salle des fêtes et l'église. C'était un chêne immense. Il est tombé le jour d'une grande tempête il y a très longtemps à la fin des années 50. Ça me rappelle la tempête de 99, on se trouvait à SAINT-PRIVAT (pour les fêtes de Noël) et on n'avait plus de lumière. On allait chercher l'eau à FONGERANDE et au lavoir.

Là où il y a le musée des maquettes, il y avait une échoppe, c'était le cordonnier qui s'appelait MANUEL PEREIRA, et après c'est l'abbé MIANNE qui est venu y habiter en 1967. Entre l'église et le presbytère, il y avait un passage libre qui communiquait avec l'ancien cimetière ».

Autrefois, il y avait beaucoup d'activités culturelles à SAINT-PRIVAT, musique, danse et théâtre

« En 2009, lors des journées du patrimoine on avait ressorti des outils anciens du musée pour faire une démonstration. Notamment les sangles pour surélever les vaches et les ferrer au « travail ». Le forgeron, M. DAUVERGNE avait sa forge dans ce qu'on appelle aujourd'hui le prieuré. Souvent, je lui donnais un coup de main en manœuvrant le travail pour lever les bestiaux ».

Sur une photo, Serge nous montre un crocodile (une scie pour débiter aussi bien la pierre que le bois) et une pince à avoyer qui servait à rectifier les dents de la scie, cela s'appelait « donner du chemin »

Pouvez-vous nous parler du patrimoine de la commune ?

« "Le Prieuré" aurait reçu la visite de BERTRAND de GOT, futur PAPE CLEMENT V qui a supprimé l'ordre du temple. Il a été la propriété de la famille PONTARD dont l'un des descendants était architecte à SARLAT avant de devenir celle de la famille DAUVERGNE. Le "Château de St-Privat-des-Prés" était la propriété de la famille BEAUPUY. Louis-Jean BEAUPUY a réalisé les peintures du chemin de croix que l'on peut voir dans l'église ».

LOUIS-JEAN BEAUPUY, né le 15 novembre 1896 à ELBOEUF dans l'EURE, est décédé à ST-PRIVAT le 12 mai 1974. Il était artiste peintre à PARIS et son œuvre s'inspire de séjours passés en AFRIQUE-SUB-SAHARIENNE et à MADAGASCAR dans les années 1920 et 1930.

« L'ancienne salle des mariages de la Mairie se trouvait dans la salle à manger actuelle de la maison de Madame HUGUETTE ROUSSIE. La cuisine de la salle des fêtes était une grange où on remisait l'ancien corbillard qui avant avait été entreposé aussi dans une grange où se situe maintenant le musée de la vie au village. C'était le stand de tir lors des fêtes foraines.

JEAN-PIERRE MARCHAND a écrit un ouvrage sur ST-PRIVAT. Avec quelques autres ils ont trouvé l'entrée d'un souterrain situé là où il y a le noyer en montant vers la DIVISE. Le terrain était la propriété des PENAIN et mon père leur en a interdit l'accès à cause des risques d'effondrement. En face, il y avait une source qui ne se tarit jamais et c'était l'ancien terrain de football. Après les matches, les joueurs se lavaient à cette source ».

Sur une vieille photo, SERGE nous montre une équipe de foot où l'on voit l'ancien curé italien, LINO TATO qui a marié SERGE et GINETTE.

Lors de son ministère l'Abbé TATO a fait repeindre en blanc les statues polychromes qui ornent l'intérieur de l'église au grand dam du maire de l'époque, M. RENE VALENTIN. LINO TATO a achevé son sacerdoce à NEUVIC. L'Abbé MIANNE, l'Abbé MASSIP et l'Abbé BEHAGUES lui ont succédé.

Avant de prendre congé, GINETTE nous confie qu'elle a reconstitué l'histoire de la Métairie de la Grange, résidence actuelle du couple, d'après un livre prêté par Mlle AYRAULT. Nous arrivons au terme de l'entretien et nous remercions nos hôtes pour leur participation à la transmission de la mémoire de nos villages ■

LES MUSÉES

A St-Privat, il y a 123 ans...

Pas de masques, pas de distanciation sociale, pas de gel hydroalcoolique, du moins il n'en est pas fait mention sur l'affiche du musée. Quelle affiche ? Celle qui orne un des piliers du **musée de la Vie au Village** et qui date de 1898, plus précisément du 21 août.

Elle m'a toujours fascinée vu son grand âge et j'ai décidé d'aller y voir d'un peu plus près. Tout d'abord, je ne savais pas vraiment ce qu'était une « Fête Patronale ». Dans mon idée, c'était la générosité des patrons qui était mise à contribution. Mais, en fait, il s'agit de la Fête du Saint-Patron du village, tradition maintenant moins répandue, mais très populaire autrefois, surtout dans le sud de la France. C'est ce qui explique la date du 21 août, car c'est le jour où l'on fête Saint-Privat. Il faudrait peut-être dire le jour on l'on fêtait Saint-Privat car, vu la prolifération de saints au cours des siècles, mais un nombre constant de jours dans l'année, des changements se sont opérés et c'est maintenant

Saint-Christophe dont c'est la fête ce jour-là. Le programme était chargé puisqu'il s'étalait sur deux jours et il y en avait pour tous les âges et tous les goûts. Beaucoup de courses : en sac ou sur des échasses, course d'ânes ou de grenouilles ! Je ne sais pas trop si on arrivait à dresser les pauvres participants de ces dernières ! On voit également des jeux qui semblent maintenant être tombés en désuétude : le jeu du baquet où il faut faire basculer, à l'aide d'une perche, un baquet suspendu à une corde et

rempli d'eau... ce qui fait que les gagnants reçoivent une bonne douche. Je suppose que le jeu de l'arrosoir était semblable (heureusement, au mois d'août, on sèche vite). Pour le jeu de la ficelle, j'ai trouvé plusieurs explications : il s'agit généralement d'une boîte d'où sortent plusieurs ficelles dont l'une seulement vous permet de gagner un prix : à vous de tirer sur la bonne ! Le gros avantage de ces jeux était de ne pas coûter très cher à organiser et y participer était gratuit. Seraient-ils

tous autorisés de nos jours ? Avec les normes actuelles, peut-être pas... Cela dit, il y avait aussi un « brillant » feu d'artifice et des salves d'artillerie : la bombarde qui effectuait ces tirs se trouve également au musée. Bien entendu, il y avait aussi la foire, les concours pour récompenser les plus beaux veaux de lait, et le bal pour clore le tout. Que de souvenirs on peut évoquer à partir d'une simple affiche !

En fait, le Musée de la Vie au Village regorge de petits « trésors » qui nous offrent une fenêtre sur le passé. Chacun peut y trouver quelque chose qui lui parlera. Venez nombreux (en respectant les règles du moment) !

Un petit tour au musée vous permettra d'identifier plusieurs St-Privatois, Festalinois et Antonins. Saurez-vous les retrouver ? Ils sont classés par ordre alphabétique : E. Barathier fils ; L.J. Beaupuy ; Rémy Dupuy ; Fabien Adolphe Guillemot ; Séraphin Huguet ; Abbé Jardier ; Louis Paret ; F. Roussie ; E.J. Trolong ; René Valentin (certains sont plus faciles que d'autres).



VIE ASSOCIATIVE

■ Association Tennis de St-Privat

L'Assemblée générale du tennis s'est tenue le 8 Avril 2021.

Les tarifs pour l'accès au court n'ont pas changé.

- Carte annuelle

Couple : 40€ ; Adulte : 25€ ; Jeune de -16 ans : 10€

- Carte pour la semaine

Famille : 20€ ; Individuelle : 10€

- Ticket horaire pour le court : 5€

L'accès au tennis se fait grâce à un code donné par Danièle VITAL à l'épicerie et elle se charge aussi de délivrer les cartes et tickets.

Ces photos a été prise sur la commune.
A vous de deviner où ?



■ L'association des anciens élèves

L'association tient à rendre hommage à M Guy Buisson, ancien instituteur à St Privat des prés, décédé en janvier 2021

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de M Guy Buisson fin janvier survenu dans sa quatre-vingt dix-neuvième année.

Après un échec au « test paternel du rabot » (son père était menuisier), il convainc ses parents de continuer ses études. Il entre à l'école normale de Périgueux, mais sa scolarité est interrompue par un passage dans le maquis nord de la Dordogne.

Il est ensuite incorporé dans l'armée de libération (2^{ème} DB) en tant qu'officier au grade de lieutenant. Il est démobilisé en 1945 à Coblence.

Reprenant l'école normale, il fait la connaissance d'une jeune collègue, (après une légère altercation...!) qui deviendra par la suite son épouse.

Nommé instituteur en 1947, il arrive à St-Privat-des-

Prés, sur sa moto, demandant à Guy Gauthier la situation de l'école.



Madame Buisson, son épouse, le rejoint à St-Privat -de-prés en 1948, après avoir exercé une année à l'école de Chassaigne. En couple jusqu'à leur retraite en 1981, ils eurent trois cent soixante-quatre petits élèves durant leurs vies professionnelles.

Le mur, la caravane, le foot etc., tous ces bons souvenirs resteront dans la mémoire de ces élèves qui faisaient l'apprentissage de la vie.

Par la suite M. et M^{me} Buisson prirent une retraite paisible à Tocane St Apre, leur village familial.

Dès que la situation sanitaire le permettra, l'association des anciens élèves de St Privat-les Fouilloux, déposera une plaque, au caveau de famille, à la mémoire de Monsieur Guy Buisson.

Les membres de l'association des anciens élèves, ainsi que le bureau, présentent à M^{me} G. Buisson et à sa famille, leurs plus sincères condoléances ■

SARL BEAUDOUT Eddie
TOUTES ENERGIES RENOUVELABLES
Plomberie • Sanitaire • Chauffage Central
Electricité • Traitement de l'eau.
31 Avenue Guy de la Rigaudie, RIBERAC 24600
05 53 90 93 03
www.beaudoutchauffage.fr
beaudout.eddie@orange.fr
QUALIBAT

La Grovière
MAISON DE PÉRIGORD
1, rue de la Grovière
24400 Saint-Privat-des-Prés

VENTE de LÉGUMES à la FERME
Famille Beauvais
MARCHÉS
Bonnes - Montmoreau
Saint-Antoine-Cumond
Chez Loraine - 24410 Saint-Antoine-Cumond
eau La Garenne 06 88 92 13 64

MARCHÉS
MERCREDI matin - BONNES
SAMEDI matin - MONTMOREAU
DIMANCHE matin
SAINT-ANTOINE-CUMOND



■ Association ASLAC (Sport loisir de St-Antoine)

Bonjour. Nous sommes tous impatients de reprendre nos activités sportives et de nous retrouver. Voici le programme :

- Reprise de la marche le 04 septembre 2021
- Reprise de la gymnastique le 08 septembre
- Sortie Gilberte le 18 septembre 2021
- Assemblée générale de l'association et les 20 ans de l'association le 2 octobre 2021
- Marche rose le 16 octobre 2021

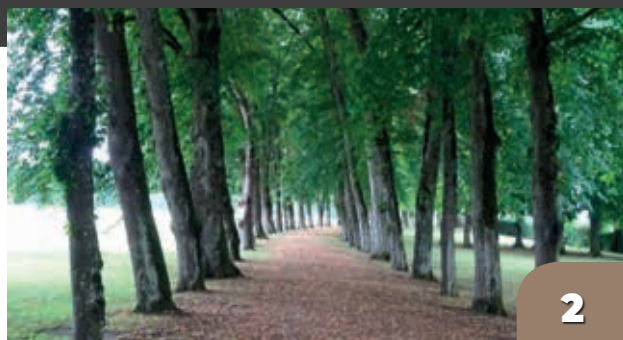
■ Départ à la retraite de Bernadette à Saint-Antoine-Cumond

« Chers amis et clients,
Je vous informe de ma cessation activité de Taxi Apic au 30 Juin 2021 (Départ en retraite).
Mon successeur, M. Jeanneteau Christophe (Taxi Du Monde) se fera un plaisir de répondre à vos demandes et vous réservera le meilleur accueil au même N° de tél : 06 88 58 28 41.
Je tiens à vous remercier pour la confiance et la fidélité que vous m'avez toujours témoignées durant ces 15 années passées ».

Bernadette Taxi Apic



Ces photos ont été prise sur la commune
A vous de deviner où ?



Ce journal est le vôtre. Vous souhaitez voir aborder certains thèmes se rapportant à l'histoire, à la culture, à la science, au tourisme, à la nature, aux loisirs, aux arts, à l'environnement, à la vie quotidienne, à la santé, à l'hygiène, à l'alimentation, etc.... ?

Aidez-nous à le faire vivre en diversifiant son contenu. Faites-le nous savoir et nous nous chargerons d'en rédiger des articles. Nous vous rappelons que les sujets abordés ne peuvent traiter d'opinions politiques, idéologiques ou religieuses.

■ Réponses photos : 1-La grande cour (St-Antoine)
2-Le verdier (St Privat) 3-La basse écurie (Festalemps)